

**11751**

ORGANISATION POUR LA MISE  
EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

CELLULE D'EVALUATION ET DE  
PLANIFICATION CONTINUE  
C.E.P.C

O.M.V.S

-----  
HAUT-COMMISSARIAT

PROJET RAF/87/036

RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITES  
DE LA C.E.P.C  
1988

Assane DIOP

Décembre 1988

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
1. PHASE PREPARATOIRE DU PROJET RAF/87/036	1
1.2 Objectifs de la Phase Transitoire	1
2. EXECUTION DES ACTIVITES DE LA PHASE PREPARATOIRE ET RESULTATS	1
2.1 Préparation du document de Projet	2
2.2 La télédétection comme instrument de suivi-évaluation	2
2.3 Echantillon raisonné	3
2.4 Suivi-évaluation de la performance du développement hydro-agricole	4
2.4.1 Bilan des campagnes hydro-agricoles	4
2.4.2 Bilan annuel des rythmes d'aménagement situation des périmètres	5
2.4.2.1 Situation d'ensemble des aménagements hydro-agricoles	5
2.4.3 Inventaire des portefeuilles études des sociétés nationales de développement	7
2.5 Mise en place des Cellules d'appui aux Comités Nationaux de Planification, de Suivi et de Coordination	9
2.6 Etude macro-économique d'un programme optimal de développement intégré du Bassin du fleuve Sénégal	9
2.6.1 Contexte général et préparation des termes de référence	9
2.6.2 Les phases de l'étude	10
3. DIFFICULTES RENCONTREES	11
4. ANNEXES :	
I Liste des produits	
II Personnel du Projet	
III Inventaires des véhicules utilisés par le Projet	
IV Personnel déflaté	
V Véhicules rétrocédés au Haut-Commissariat pour vendre	

## ABREVIATIONS

S.N.D	: Société Nationale de Développement
H.C	: Haut Commissariat
T.D.R	: Termes de Référence
B.F.S	: Bassin du Fleuve Sénégal
A.P.S	: Avant Projet Sommaire - étude de factibilité
A.P.D	: Avant Projet Détaillé - étude d'exécution
C.A.B	: Comité Après-Barrage
O.M.V.S	: Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
C.M	: Conseil des Ministres
C.C	: Comité Consultatif
B.A.D	: Banque Africaine de Développement
T.E.I	: Tableau d'Echange Industriel

## 1. PHASE PREPARATOIRE DU PROJET RAF/87/036

1.0.1 - A la suite de la mission d'évaluation et de la réunion des 12 et 13 février 1987 du Comité Régional de Planification (CRP)<sup>1)</sup>, la Cellule d'Evaluation et de Planification Continue (CEPC) a bénéficié à travers le projet RAF 87/036 d'un montant de \$ 393,000 du PNUD/DTCD, pour financer l'assistance préparatoire d'un nouveau projet d'assistance technique.

1.0.2 - Il a été alors convenu, dans le cadre de la phase cruciale que traverse actuellement l'organisation, que les trois Etats-membres et le Haut-Commissariat, tout en recherchant le financement complémentaire pour les autres volets complémentaires du programme (navigation-électricité), doivent préparer activement "l'après-barrage".

1.0.3 - Le nouveau projet devrait par conséquent concentrer ses activités sur l'animation du système de pilotage, en vue de renforcer les capacités du Haut-Commissariat dans l'harmonisation et la coordination du développement intégré du Bassin du fleuve Sénégal. Cette mission devait permettre aux Etats-membres de tirer le meilleur parti possible, des importants investissements déjà réalisés (barrages de DIAMA et de MANANTALI) à travers une redynamisation des sociétés nationales de développement et des comités nationaux de planification qui ne sont pas encore tous fonctionnels malheureusement.

### 1.2. Objectifs de la phase transitoire

1.2.1 - Sur la base de ces constatations, le Haut-Commissariat et le PNUD/DTCD ont estimé nécessaire que "l'assistance préparatoire du projet RAF/87/036" doit être destinée à :

- définir le contenu d'un futur projet d'assistance technique conçu pour préparer et renforcer le mécanisme de suivi-évaluation multisectoriel. Les données provenant de ce mécanisme doivent servir à renforcer la capacité du Haut-Commissariat et des Etats-membres dans l'harmonisation et la coordination du développement intégré du bassin en vue d'une utilisation optimale des ouvrages communs.
- préserver et consolider les acquis du projet RAF/81/059<sup>2)</sup> dans le domaine de la collecte des données hydro-agricoles et de l'analyse nécessaire à l'élaboration des bilans annuels des campagnes agricoles dans le Bassin ;
- mener à son terme la phase expérimentale d'interprétation des images satellitaires SPOT du bassin (scènes d'octobre 86 et février 87).

## 2. EXECUTION DES ACTIVITES DE LA PHASE PREPARATOIRE ET RESULTATS

2.0.1 - Conformément au chronogramme arrêté par l'assistance préparatoire du projet RAF/87/036, les activités suivantes ont été réalisées :

1) Compte rendu de la réunion disponible

2) ancien projet de la phase 1982-1986.

### 2.1. Préparation du document de projet

2.1.1 - Prenant comme base les recommandations du CRP adoptées par le Conseil des Ministres lors de sa 26ème session ordinaire à Dakar (avril 1987) un document intitulé "système de pilotage du développement intégré du bassin"<sup>3)</sup> a été élaboré.

2.1.2 - Ce document a par la suite été soumis au séminaire régional organisé à Dakar les 27 et 28 juillet 1987.

2.1.3 - Ce rapport, en partant des objectifs et de la stratégie de développement retenus dans le cadre de l'OMVS et du cadre institutionnel du pilotage du développement créé depuis novembre 1985 par résolution n° 13/CCEG/MN/N de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement, définit les rôles et les attributions des différentes structures du système de pilotage, à tous les niveaux, à savoir : le CRP, les CNP, les CESND<sup>1)</sup> et le Haut-Commissariat.

2.1.4 - Par la suite le rapport fait le diagnostic de la situation actuelle de ces structures dans chacun des Etats-membres et propose les mesures nécessaires pour les rendre opérationnels. Il a aussi défini et développé le concept du suivi-évaluation multisectoriel, lié à une programmation pluri-annuelle du développement, pour mieux suivre le caractère intégré du développement retenu et optimiser la mise en valeur du BFS.

2.1.5 - Après adoption par le Haut-Commissariat et les Etats-membres du rapport sur le système de pilotage, le projet en 1988 a largement contribué à la conception et la mise en place des comités nationaux de développement au niveau des trois Etats-membres. Il a essentiellement participer activement à la préparation et la tenue des séminaires nationaux sur l'"après-barrage".

### 2.2. La télédétection comme instrument de suivi-évaluation

2.2.1 - Pour l'hivernage 1987-1988, en complément des ressources humaines et logistiques déjà disponibles des projets RAF 81/059 et RAF 87/036, le FAC a accepté de prendre en charge l'acquisition de l'imagerie satellitaire SPOT nécessaire, pour définir dans le cadre d'une activité pilote, une méthodologie ayant pour objet l'identification avec une précision satisfaisante, des superficies inondées et des superficies cultivées dans le bassin du fleuve Sénégal.

2.2.2 - La méthodologie et les résultats de ce projet pilote sont contenus dans le rapport diffusé en juillet 1988 et intitulé "la télédétection, outil de suivi-évaluation de l'OMVS (voir en annexe).

- 1) Cellule d'évaluation des sociétés nationales de développement.
- 2) Dans sa première phase la CEPC a développé une méthodologie de suivi-évaluation essentiellement concentrée sur le développement hydro-agricole dans la nouvelle, ce mécanisme doit concerner tous les secteurs de développement.
- 3) Le document et le compte-rendu de réunion sont encore disponibles. Ils ont été largement diffusés auprès des Etats-membres.

2.2.3 - Les applications des produits SPOT sont nombreuses et la majorité des problèmes d'inventaire de l'OMVS peuvent trouver une réponse, tout au moins partielle.

2.2.4 - En particulier la mise en eau du barrage de Manantali va avoir une influence sur le régime des crues donc sur les cultures de décrue dont l'importance est déterminante dans la vallée.

2.2.5 - Il s'agit donc d'assurer un suivi annuel des superficies inondées et des superficies cultivées et d'analyser leurs relations afin d'optimiser les crues naturelles du fleuve.

2.2.6 - Cette estimation des quantités d'eau qui devront être mises régulièrement à la disposition de la vallée doivent permettre, entre autre :

- aux populations rurales de pouvoir continuer les cultures traditionnelles de décrue avant l'octroi de parcelles irriguées
- de maintenir l'équilibre écologique de la vallée et procéder au reconditionnement du milieu.

2.2.7 - En 1988 la phase pilote a été jugée concluante, le projet a défini des activités en la matière pour une période de 5 ans qui vise la consolidation de l'acquis, afin de produire régulièrement avec les Etats-membres, une série de cartes sur des thèmes variés pour les différents utilisateurs notamment : la carte d'occupation du sol, la carte de potentialités, la carte pédologique, la carte des forêts, la carte des périmètres irrigués en maîtrise totale de l'eau, la carte des superficies inondées pour mieux caler la crue artificielle, la carte des inventaires agricoles, la carte des zones sensibles à l'érosion, la carte de potentialités fourragères etc...

2.2.8 - Le succès du développement de l'activité Télédétection à l'OMVS passe, cependant, par l'intégration de l'outil dans des différentes procédures de collecte des données, et, son rapprochement des décideurs, utilisateurs et agents de terrain.

2.2.9 - La campagne 1988-89, première année du programme, est une année charnière qui doit préparer cette échéance et créer une dynamique au sein de l'OMVS comme dans les sociétés d'aménagement des Etats-membres. Le FAC et l'USAID semblent particulièrement intéressés par cette activité. Des requêtes leur seront adressées en janvier 1989.

## 2.2. Echantillon raisonné

2.3.1 - Dans la formulation du nouveau document de projet, il est fait l'hypothèse qu'à terme, l'essentiel de l'information nécessaire au pilotage du développement et au suivi-évaluation multisectoriel proviendrait des Etats-membres à travers les CNP et des SND.

2.3.1 - Cependant afin de pouvoir techniquement apprécier l'information en provenance des Etats-membres, il a été retenu l'identification et le montage typologique d'un échantillon représentatif des périmètres et des exploitations, pour un suivi micro-économique dans le B.F.S.

2.3.3 - Un échantillon de 95 périmètres irrigués répartis à travers tout le Bassin a été choisi. L'échantillon a été défini à partir d'une analyse statistique de la distribution en strates des 826 périmètres existants en juillet 1986, pour lesquels nous disposons d'informations satisfaisantes dans la Banque de données hydro-agricoles.

2.3.4 - La stratification s'est faite à partir d'une combinaison de 22 critères de différenciation des périmètres ; type et taille de périmètre, mode d'encadrement et de gestion, mode d'organisation de l'exploitation, pays et zone géographique de localisation.

2.3.5 - La mise en oeuvre de ce système de suivi sur échantillon devra, s'il est conduit de façon pluridisciplinaire, permettre à l'OMVS, d'évaluer d'une part, les performances et les contraintes de fonctionnement des périmètres, d'autre part, de mesurer et d'analyser les incidences micro-économiques des actions de développement au niveau du paysan, en considérant ses différentes activités productives et leurs relations complémentaires ou concurrentielles avec la culture irriguée.

2.3.6 - Aussi pendant la durée, avec l'espoir que, les CNP et SND seront en mesure de fournir après correctement et régulièrement l'information nécessaire au suivi-évaluation multisectoriel, la CEPC sera dans l'obligation de poursuivre sa méthode exhaustive périmètre par périmètre pour ne pas rompre les séries statistiques de la Banque de données hydro-agricoles mais aussi appliquer sa nouvelle méthode d'enquête par échantillonnage.

2.3.7 - Il y a lieu de prêter une grande attention à cette question de collecte exhaustive que le projet mène actuellement, et, de n'envisager le transfert aux Etats de cette activité de collecte qu'en ayant pris toutes les précautions nécessaires, pour s'assurer de la disponibilité de données régulières et fiables.

2.3.8 - On se demande même aujourd'hui, s'il est réellement opportun pour le Haut Commissariat de transférer cette activité aux Etats, étant donné qu'elle est vitale pour une bonne tarification de l'eau régularisée que les mêmes Etats doivent payer à l'Agence de gestion.

#### 2.4. suivi-évaluation de la performance du développement hydro-agricole

2.4.0.1 - Ceci est une activité permanente de la CEPC qui lui permet de produire annuellement 3 rapports :

- 1) le bilan des campagnes agricoles (hivernage, contre saison froide, contre saison chaude)
- 2) la situation des périmètres en maîtrise totale de l'eau au 1er juillet
- 3) la situation du porte-feuille d'études.

##### 2.4.1. Bilan des campagnes hydro-agricoles

2.4.1.1 - Le suivi-évaluation des performances de la culture irriguée procède par la collecte exhaustive des données de superficies, de productions, des équipements agricoles et hydrauliques.

2.4.1.2 - Il touche par ailleurs les aspects relatifs à l'approvisionnement, à l'organisation de la production et aux contraintes rencontrées pendant le procès de production sur l'ensemble des périmètres, et, pour toutes les campagnes, en vue d'identifier les facteurs limitants et, de formuler les recommandations utiles pour l'accroissement des taux de mise en valeur, des rendements et de la diminution des coûts d'exploitation.

2.4.1.3 - Les rapports de campagnes agricoles résultent de l'analyse des données ainsi traitées. Il mettent à jour les facteurs négatifs et les progrès réalisés dans la maîtrise de la technologie de la culture irriguée. Les rapports relatifs aux campagnes agricoles 1981/1982, 1982/1983, 1983/1984, 1984/1985, 1985/1986 et 1986/1987 sont disponibles.

2.4.1.4 - En septembre 1988 a été publié un important rapport intitulé "tableaux de synthèse de la Banque de données hydro-agricole" qui retrace l'évolution de la culture irriguée entre 1975 et 1987.

#### 2.4.2 - Bilan annuel des rythmes d'aménagement - situation des périmètres

2.4.2.0.1 - Un recensement général de tous les aménagements hydro-agricoles équipés en maîtrise complète de l'eau dans l'ensemble du bassin du fleuve Sénégal, avait été effectué avec des "fiches signalétiques" pour saisir les caractéristiques essentielles de chacun d'eux. Une carte pour visualiser la localisation des aménagements est jointe à la notice explicative des superficies aménagées.

2.4.2.0.2 - La connaissance précise des capacités d'aménagement, constitue une base de projection réaliste de la planification des aménagements des Etats.

2.4.2.0.3 - En juillet 1988 pour l'ensemble du Bassin la superficie nette irrigable représentant 56.596 ha dont 7.841 pour l'agro-industrie et la recherche agronomique.

2.4.2.0.4 - Les 48.755 ha de la culture vivrière irriguée sont hélas encore très faibles eu égard aux exigences de la suppression de la crue artificielle (100.000 ha nets en 1990) et à l'objectif de réduction des déficits vivriers au niveau national et sous-régional.

2.4.2.0.5 - Les rapports de 1984, 1985, 1986, 1987, 1988 sont disponibles.

#### 2.4.2.1 - Situation d'ensemble des aménagements hydro-agricoles

2.4.2.1.1 - La répartition entre les 3 pays et les différents intervenants est donnée dans le tableau ci-dessous :

2.4.2.1.2 - Répartition de superficies aménagées en 1988 entre les pays et entre les intervenants

(Intervenants : Superficies :		Superficies aménagées en 1988 (ha) )		
( Pays	: aménagées en :-----)	( : 1987 (ha)	: Société nat. : Autres	Total
(	:-----)	( : de développem.:		)
( MALI	: 457	: 371 (79%)	: 99 (21%)	: 470 (100%)
(	: (1%)	: (1%)	: (0,4%)	: (0,8%)
(				)
( MAURITANIE	: 13.604	: 6.757 (40%)	: 10.099 (60%)	: 16.856 (100%)
(	: (26%)	: (19,5%)	: (46%)	: (30%)
(				)
( SENEGRAL	: 38.415	: 27.467 (70%)	: 11.803 (30%)	: 39.270 (100%)
(	: (73%)	: (79,4%)	: (54%)	: (69%)
(				)
( ENSEMBLE	: 52.476	: 34.595	: 22.001	: 56.596 (100%)
(	: (61%)	: (39%)		)
(				)

2.4.2.1.3 - Répartition des superficies aménagées entre les types de périmètres et selon le mode d'encadrement

. Sociétés nationales de développement

Grands et moyens périmètres	14.443 ha (25,5%)
Petits périmètres	20.152 ha (35,6%)

<u>sous total</u>	<u>34.595 ha (61,1%)</u>
-------------------	--------------------------

. M'pourié	1.400 ha (2,4%)
. Petits périmètres privés	7.601 ha (13,4%)
. Foyers	5.159 ha (9,1%)
. Agro industrie	7.660 ha (13,5%)
. Recherche agronomique	181 ha (0,3%)

<u>sous total</u>	<u>22.001 ha (38%)</u>
-------------------	------------------------

<u>TOTAL</u>	<u>56.596 ha</u>
--------------	------------------

2.4.2.1.4 - Les sociétés nationales détiennent toujours une part importante des surfaces aménagées ((61,1%). Entre 1987 et 1988 elles sont passées de 32.505 ha à 34 595 ha soit 2 090 ha (6,4%) d'augmentation. Comme en 1987, l'aménagement de surfaces additives ne concerne que les périmètres villageois.

2.4.2.1.5 - Les privés ont réalisé 1736 ha au cours de la même période. Quant aux autres périmètres non encadrés par les sociétés nationale, ils n'ont progressé que de 294 ha.

2.4.3 - Inventaire des portefeuilles études des sociétés nationales de développement

2.4.3.1 - Etudes Générales

2.4.3.1.1 - Les deux études importantes pour la définition des orientations et actions de l'après-barrages - "étude d'Application des schémas directeurs de la rive droite", et "étude de développement intégré de la Rive Gauche" - ont démarré au début de cette année et se déroulent normalement, leur achèvement est prévu pour 1989.

2.4.3.1.2 - Etudes d'Aménagements APS APD

2.4.3.1.2.1 - La situation à fin 1988 des superficies étudiées est présentée dans le tableau ci dessous. On décompte à cette date :

- 47.920 ha d'APS mobilisables dont 67% en rive gauche et 33% en rive droite ;
- 23.093 ha d'APD dont 15.008 ha (65%) pour des aménagements neufs se répartissant entre le Sénégal (64%) et la Mauritanie (36%) ; et 8.085 ha (35%) d'APD de réhabilitations localisés sur la rive gauche dans la Délégation de Dagana.

2.4.3.1.2.2 - Situation à fin 1988 des superficies étudiées (Sénégal et Mauritanie)

(	PAYS	:	MAURITANIE	:	SENEGAL	:	TOTAL	)
(	ETUDES	:	(SONADER)	:	(SAED)	:	VALLEE	)
(	:	:	5.420	:	9.588 (54%)	:	15.008 (65%)	)
(	: Aménagements neufs	:	(36%)	:	(64%)	:	(100%)	)
(	:							)
(	APD: Réhabilitations	:	-	:	8.085 (46%)	:	8.085 (35%)	)
(	:							)
(	: TOTAL	:	5.420	:	17.673(100%)	:	23.093(100%)	)
(	:	:	(23%)	:	(77%)	:	(100%)	)
(								)
(	APS MOBILISABLES	:	15.700	:	32.220	:	47.920	)
(	:	:	(33%)	:	(67%)	:	(100%)	)
(								)

2.4.3.1.2.3 - Par rapport à la situation à fin 1987, les surfaces étudiées en APS sur les deux rives ont augmenté de 2500 ha (+6%) localisés en totalité dans le secteur de Rosso en Mauritanie. Les APD ont diminué par rapport à 1987 de 770 ha (-3%) dont 600 ha au niveau des APD d'aménagements neufs.

2.4.3.1.2.4 - Les superficies en cours d'aménagement se chiffrent à 1400 ha sur la rive droite et à 3.517 ha sur la rive gauche contre respectivement 1000 ha et 2.687 ha en 1987.

2.4.3.1.2.5 - Le déséquilibre dans la répartition géographique des

études persiste toujours. Il s'aggrave même sur la rive droite avec la réalisation de nouvelles études dans le secteur de Rosso où les besoins sont moins importants qu'ailleurs. Les difficultés de mobilisation des financements ainsi que les retards dans l'exécution des travaux pénalisent fortement l'évolution des rythmes d'aménagement.

#### 2.4.3.1.2.6 - Objectifs et rythmes d'aménagement pour l'horizon 2000

Les aménagements ont progressé de 4.120 ha entre 1987 et 1988, soit un rythme assez modeste comparativement à celui réalisé en 1986-1987 : 6885 ha. La répartition des superficies additives est très inégale entre les pays et les opérateurs. Sur les 4.120 ha, 3.252 ha ont été aménagés sur la rive droite dont 1.266 ha par l'Etat et 1.722 ha par le secteur privé qui reste dynamique malgré un infléchissement de son action par rapport à 1986-1987 (2.872 ha). Sur la rive gauche, l'accroissement a été de 855 ha dont 813 ha réalisés par l'Etat soit à peine 20% des objectifs annuels de 3ème lettre de Mission.

2.4.3.1.2.7 - La faiblesse de ces réalisations contraste fortement avec les exigences pour la suppression de la crue artificielle à l'horizon 2000. Les besoins d'aménagement pour réaliser la substitution cultures de décrue/cultures irriguées sont de 95.500 ha (il faudra les majorer de 25% environ pour l'objectif autosuffisance alimentaire). Pour atteindre les objectifs à l'horizon 2000, il faudra aménager en moyenne à partir de 1989, 6.200 ha/an pour l'ensemble des deux rives : Sénégal 3.700 ha, Mauritanie 2.500 ha.

#### 2.4.3.1.2.8 - Rythme d'aménagement et suppression de la crue artificielle

Superficies:	(1) :	(2) :	(3) :	(4) :	(5) :	(6) :	(7)
(ha)	-----						
PAYS	Superficie : : cible en : : 2000 : PAYS : Scénario 1 :	Superficie : : aménagée : : en 1988 par: : SND :	Déficit : : 1988/2000 : : 1988- 2000:	Rythme : : annuel : : 1988- 2000:	Programme : : pluriannuel: : 1988/89/2000:	Superficie: : : prévision- : : nelle amé- : : nagé / 1990:	Rythme : annuel : 1990 - 2000 : SND :
(MAURITANIE :	38.320	: 8.164	: 30.156	: 2.514	: 5.641	: 13.805 ***	: 2.487
(SENEGAL **	: 57.250	: 13.989	: 43.261	: 3.606	: 5.975	: 19.964	: 3.729
(TOTAL	: 95.570	: 22.153	: 73.417	: 6.120	: 11.616	: 33.769	: 6.216

\* Rkiz et Gorgol Noir exclus ; \*\* Délégation de Dagana exclue

\*\*\* dont un excédent de 350 ha pour Rosso non considérés dans le calcul de (7)

2.4.3.1.2.9 - Seules 12 années nous séparent de l'horizon 2000. Si les tendances actuelles ne sont pas renversées rapidement, le pari ne sera pas gagné. Pour que les objectifs soient atteints dans les délais, il est nécessaire de :

- poursuivre de manière plus vigoureuse les politiques de rééquilibrages des aménagements au profit de la vallée,

- de lancer un vaste programme d'études d'aménagement à hauteur des objectifs dans chaque secteur ou délégation,
- de réduire les délais entre les APS et les travaux en renforçant les capacités de suivi et de contrôle des SND.
- d'évaluer les capacités réelles d'intervention du secteur privé afin de pouvoir intégrer avec réalisme leurs actions dans un planning de réalisation des objectifs,
- de négocier avec les bailleurs de fond des programmes pluri-annuels d'investissement pouvant garantir la continuité dans l'exécution des projets de l'APS à la réalisation,
- d'instaurer une politique rigoureuse d'entretien et de maintenance des aménagements.

#### 2.5. Mise en place des Cellules d'appui aux comités nationaux de planification, de suivi et de coordination

2.5.1 - Le système de pilotage tel que retenu dépendra à terme essentiellement des comités nationaux de planification et des sociétés nationales de développement, en matière de collecte primaire des données nécessaires au suivi-évaluation en liaison avec une programmation multi-sectorielle.

2.5.2 - Leur pré-traitement et leur mise en forme de façon homogène sont indispensables pour une harmonisation et une coordination au niveau du Haut-Commissariat.

2.5.3 - C'est pourquoi il a été convenu dans le cadre de la phase transitoire qu'un effort particulier soit déployé pour la mise en place des cellules nationales d'appui technique aux comités, afin que ces derniers soient opérationnels dans les meilleurs délais.

2.5.4 - La CEPC, ayant été largement associée à la création et à la mise en place de la Cellule du Sénégal, a pu assister efficacement la Mauritanie et le Mali, dans la conception des mesures à prendre et la démarche à suivre pour négocier dans le cadre des C.I.P nationaux une certaine assistance technique du PNUD pour le démarrage des activités des Cellules techniques.

2.5.5 - Jusqu'à présent seul la Cellule du Sénégal est fonctionnelle.

2.5.6 - Pour les deux autres le processus est engagé. Il y a lieu néanmoins, de déplorer dans ce domaine une lenteur administrative préjudiciable aux actions de coordination et d'harmonisation, tant au niveau national que régional.

#### 2.6. Etude macro-économique d'un programme optimal de développement intégré du Bassin du fleuve Sénégal.

2.6.1 - Contexte général et préparation des termes de référence

2.6.1.1 - Les termes de référence, présentés en septembre 1986, au

Comité Consultatif des bailleurs de fonds par le Haut-Commissaire de l'OMVS répondaient aux différentes préoccupations de l'Organisation et des Etats-membres, dans la recherche d'une solution globale qui constituerait aussi une base solide du pilotage du développement intégré du bassin tant au niveau National qu'au niveau régional.

2.6.1.2 - Ces termes de référence élaboré par le Projet ont été l'objet d'une analyse critique approfondie des Etats et des bailleurs de fonds.

2.6.1.3 - C'est pourquoi le Haut-Commissariat a sollicité la BAD pour finaliser les Termes de référence afin de concilier les points de vue des différents partenaires du programme de l'OMVS.

2.6.1.4 - Les termes de référence, réalisés avec l'assistance de la BAD, ont été transmis aux différents bailleurs de fonds en Mai 1988 et adopté par le Conseil des Ministres lors de sa 28ème session du 11 au 14 juillet 1988 à Nouakchott.

2.6.1.5 - Ce document a été, ensuite, soumis à la BAD pour financement qui par câble en date du 1/10/1988, a accepté le principe de la prise en charge de cette activité sous forme de don.

#### 2.6.2 - Les phases de l'étude

2.6.2.1 - L'objet de cette étude consiste à créer un cadre de cohérence à l'intérieur duquel devra s'inscrire la programmation de la mise en place des aménagements et équipements communs et la gestion des ressources hydrauliques de l'OMVS pour une valorisation optimale des infrastructures de base du programme commun.

2.6.2.2 - Trois phases successives sont prévues par les Termes de références pour permettre à l'étude macro-économique d'atteindre l'objectif qui lui est assigné, à savoir :

- i) analyser pour chaque Etat-membre les politiques actuelles de développement économique et social et la place du Bassin du fleuve dans ces politiques ;
- ii) analyser les potentialités du Bassin du fleuve et mettre en forme un schéma optimal de développement intégré de cet ensemble ;
- iii) confronter les politiques nationales avec les orientations du schéma intégré du Bassin du fleuve, faire ressortir les incohérences éventuels afin de dégager des scénarios de développement au niveau national et régional permettant de procéder à l'analyse économique et financière de ceux-ci pour chaque Etat-membre.

2.6.2.3 - L'étude devra par conséquent déboucher sur l'élaboration d'un tableau de bord destiné à faciliter le pilotage de la mise en oeuvre du programme intégré d'aménagement du fleuve au niveau national et régional.

2.6.2.4 - Pour une supervision efficace l'ensemble des partenaires du

programme de l'OMVS seront régulièrement informé des différentes phases et l'exécution de cette activité.

2.6.2.5 - l'étude devra faire la synthèse de l'ensemble des études existantes ou en cours d'exécution, au niveau national et régional, pour en déduire un programme de développement intégré par pays à mettre en oeuvre, en vue d'une valorisation optimale des infrastructures régionales. Cette étude devra évaluer l'incidence macro-économique du programme de l'OMVS sur chaque économie nationale. En conséquence, elle établira un cadre de référence permettant aux différents bailleurs de fonds et autres intervenants dans le développement intégré du Bassin, de coordonner et d'harmoniser leurs interventions.

2.6.2.6 - Le projet RAF/87/036 devra, parallèlement à la réalisation de cette étude et pendant son exécution, mettre au point les méthodologies de suivi et d'évaluation de la réalisation des programmes nationaux de développement pour tous les secteurs afin que le Haut-Commissariat soit en mesure, de manière efficace :

- d'harmoniser et de coordonner les politiques nationales en collaboration avec les structures nationales concernées :

- de comparer leur impact par rapport aux objectifs retenus au niveau régional ; définir les correctifs qu'il y a lieu d'apporter aux programmes nationaux.

2.6.2.7 - Le démarrage de cette étude est prévue pour 1989. Elle sera financée par la BAD pour un montant d'environ 1,5 million \$ US. Le coût de l'étude semble modeste parce qu'elle prend en compte les acquis de certaines études de base existantes ou en cours d'exécution. Il s'agit :

- Plan directeur du développement intégré de la Rive Gauche (Sénégal)
- Plan directeur du développement intégré de la Rive Droite (Mauritanie)
- Plan directeur du développement du Haut-Bassin du fleuve Sénégal (Mali - Mauritanie - Sénégal)
- Etude sur la gestion des ouvrages communs
- Etude de réactualisation de l'énergie du Barrage de MANANTALI
- Etude d'actualisation du projet Navigation.

### **3. DIFFICULTES RENCONTREES**

3.1 - Les retards dans l'approbation du document de projet par le PNUD/NEW YORK n'ont pas permis de passer la vitesse de croisière en 1988. L'accent a été essentiellement mis dans la consolidation des acquis de la phase transitoire et dans la mise en place des structures nationales des comités nationaux de planification pour combler les lacunes constatés et faciliter l'exécution de la mission de coordination et d'harmonisation des activités du projet.

3.2 - Malheureusement, la création des comités nationaux de développement rencontre beaucoup de difficultés surtout en Mauritanie et au Mali. Il y a, à déplorer particulièrement l'attitude du PNUD/Nouakchott qui après avoir pris en charge toute la procédure de

mise en place d'une cellule d'appui s'est retiré au dernier moment (une fois le document de projet finalisé).

3.3 - Pourtant sans des C.N.P opérationnels, il sera difficile sinon impossible, de faire évoluer le mécanisme de suivi-évaluation actuel, qui est "mono-sectoriel" essentiellement, à un mécanisme multisectoriel plus conforme aux objectifs de développement intégré du B.F.S.

3.4 - Plus grave encore, les Etats seront incapables d'intégrer de façon fonctionnelle et efficace dans leur planification nationale un volet spécifique OMVS : ce qui retardera d'autant la mise en valeur optimale du B.F.S au niveau national ainsi que la nécessaire coordination et l'harmonisation de ces politiques au niveau régional.

3.5 - Par ailleurs nous avons actuellement beaucoup de difficulté à valoriser pleinement l'activité télédétection qui pourrait être un instrument efficace de suivi-évaluation pour l'OMVS. Les coûts actuels de cette opération sont très élevés et le traitement des bandes magnétiques exige un matériel informatique spécialisé.

3.6 - Etant donné l'importance des montants en jeu pour l'acquisition de ce matériel pour la télédétection, nous avons retardé certaines décisions tant qu'on avait pas la certitude que le projet sera approuvé. Dans le cadre du programme d'activité 1989, une approche est proposée pour lever définitivement cette contrainte.

3.7 - La vieillesse du parc automobile et celui du matériel de bureau ont lourdement pesé sur les frais de fonctionnement du projet. Pour les véhicules vous trouverez une liste à transférer au Haut-Commissariat pour ventes. Parallèlement deux véhicules tout terrain ont été commandés en 1988, celui acheté à partir du siège à New York, connaît des retards inquiétants. Il est aussi proposé l'achat d'un véhicule touriste (peugeot 305 Diesel) et d'une photocopieuse de grande performance.

3.8 - Conformément au document de projet RAF 87/036 un nombre important du personnel de la C.E.P.C a été déflaté (voir en annexe). Il y a lieu cependant d'indiquer que le Haut-Commissariat de l'OMVS a pris une décision cruciale qui consiste à intégrer 3 experts nationaux du projet dans son budget à partir de 1989 dans le cadre de sa restructuration.

3.9 - Cette décision permettra d'assurer une certaine continuité du principal acquis du projet, à savoir, la banque de données hydro-agricole qui devrait aujourd'hui jouer une fonction primordiale dans la tarification de l'eau régularisée que les utilisateurs doivent payer. L'existence et le contrôle de ces données renforce de manière non négligeable, le Haut-Commissariat dans la mission d'harmonisation et de coordination pour ce secteur en particulier, au moment où, un consensus semble se dégager pour se mobiliser en vue d'un développement d'échelle de la culture irriguée dans le B.F.S.

**4. ANNEXES**

ANNEXE I

## LISTE DES PRODUITS

- 1988      n°58     Bilan 1982-1986 Des activités de la Cellule  
              d'Evaluation et de Planification Continue et Perspectives  
n°59     Tableaux de synthèse de la Banque de données Hydro-agricole  
n°60     Bilan de campagne hivernage 1987  
n°61     Périmètres irrigués aménagés en maîtrise totale  
              de l'eau, notice explicative de la carte des aménagements  
n°62     Portefeuille des études (APS-APD) SONADER - SAED - OVSTM  
n°63     Bilan des campagnes de contre saison 1986/1987  
n°64     La Télédétection, outil de suivi-évaluation de l'OMVS  
n°65     Les termes de référence de l'étude macro-économique d'un  
              programme optimal de développement intégré du Bassin du  
              fleuve Sénégal  
n°66     Rapport final du Projet RAF/81/059  
n°67     Rapport d'activité 1988  
n°68     Programme annuel 1989

ANNEXE II

## PERSONNEL DU PROJET

NOM	FONCTION	NATIONALITE	OBS.
Assane DIOP	Economiste Planificateur	Mauritanienne	Budget OMVS P.M
Brahima SIDIBE	Expert Agronome	Malienne	Budget OMVS P.M
Pape Moussé SARR	Expert informaticien	Sénégalaise	Budget OMVS P.M
Samba DIA	Expert Télédétection	Sénégalaise	
Sidi SECK	Expert Socio-géographe	Sénégalaise	
Mamadou BAKHOUM	Contrôleur d'enquêtes	Sénégalaise	
Adama NDAO	" "	"	
Magatte NIASSE	" "	"	
Gabriel KANDE	Comptable Gestionnaire	Sénégalaise	
Mme SARR Isabelle DAMIBA	Secrétaire	Sénégalaise	
Soda M. CISSE	Secrétaire	Sénégalaise	
Mme DIOP Sokhna Dié MBACKE	Secrétaire	Sénégalaise	Budget OMVS P.M
Mamadou S. KANDE	Chauffeur	Sénégalaise	
Bakary DEMBELE	Chauffeur	Malienne	

ANNEXE III

## INVENTAIRE DES VEHICULES UTILISES PAR LE PROJET RAF 87/036 EN 1989

<u>DESCRIPTION VEHICULE</u>	<u>DATE ACHAT</u>	<u>NUMERO CHASSIS</u>	<u>IMMATRICULATION</u>	<u>ETAT DU VEHICULE</u>	<u>PROJET</u>
Toyota Land Cruiser BJ60/Diesel	1988	020114	1NU 1091 IT	neuf	RAF/87/036
Toyota Land Cruiser BJ60/Diesel	1986	017524	1NU 1034 IT	Satisfaisant	RAF/81/059
Toyota Land Cruiser / Diesel	1988	Achat siége	non encore parvenue		
Peugeot 305 Diesel					

ANNEXE IV

## PERSONNEL DEFLATE DU PROJET

NOM	FONCTION	NATIONALITE	DATE DE DEFLATATION
El-hadji Mamadou MANKA	Expert Economiste	Sénégalaise	30 juin 1988
Lamine NDIAYE	Contrôleur d'enquête	Sénégalaise	31 décembre 1988
Daba TRAORE	Contrôleur d'enquête	Malienne	31 décembre 1988
Babacar GUEYE	Chauffeur	Sénégalaise	31 décembre 1988
Adama LY	Chauffeur	Sénégalaise	31 décembre 1988
Ibnou FALL	Planton	Sénégalaise	30 août 1988
Mme BARRY	Planton	Sénégalaise	31 décembre 1988
Ahmédine DIENG	Gardien	Sénégalaise	31 décembre 1988

ANNEXE V

## VEHICULES RETROCEDES AU HAUT-COMMISSARIAT POUR VENTE

<u>DESCRIPTION VEHICULE</u>	<u>DATE ACHAT</u>	<u>NUMERO CHASSIS</u>	<u>IMMATRICULATION</u>	<u>ETAT DU VEHICULE</u>	<u>PROJET</u>
Peugeot 505 Break Diésel	1985	1854954	ER 247 IT	Mauvais état (accidenté)	G.T.Z
Peugeot 504 Break Diésel	1982	VF3504F40036	ER 173 IT	Mauvais état	G.T.Z
Toyota Land Cruiser BJ60 Diésel	1982	006704	ER 154 IT	Mauvais état	G.T.Z
DATSON Camionnette Essence	1979	971218	ER 103 IT	Mauvais état	ITALIEN
Peugeot 505 berline Diésel	1985	1.888.047	ER 251 IT	état satisfaisant	G.T.Z
Toyota Land Cruiser BJ60 Diésel	1983	010994	1NU 855 IT	Mauvais état	RAF/81/059
Peugeot 305 berline	1980	8388611	1NU 695 IT	état satisfaisant	RAF/81/059
Toyota camionnette LN 40/L	1983	213159	1NU 877 IT	Mauvais état	RAF81/059